RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON [redacted] COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES [redacted]

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom : ABBASOV

Prénom : Rufat

Date et lieu de naissance : 23/06/1988 à Azerbaidjan Baku

Domicile : 6 rue Katia Krafft
67500 Haguenau

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~Monsieur ou~~ Madame [1] ABBASOVA Gunel, avec ~~lequel~~ / laquelle [1] je me suis marié(e) sans contrat de mariage [2] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Schiltigheim

Le 02/10/2026

Signature de la personne immatriculée :

[redacted]

[1] Rayer les mentions inutiles

[2] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(…)